

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. 280 florins

A En argent

B Des biens de la commune

a.

b.

c.

d.

e.

f.

g.

h.

La Commune seule paye le loyer de ses revenus

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses,

Pour l'école du hameau dit du bas du Chenit
3° en rang des cinq qui renferme la Commune
du Chenit.

I.

Rapports Locaux
au bas du Chenit.

a. C'est un assemblage de maisons la plus part isolées.

b. Ce n'est qu'un de cinq districts de la Commune du Chenit, qui ont chacun leur école.

c. De la Paroisse & de l'Agence du Chenit.

d. District de la Vallée du Lac de Joux;

e. Canton du Léman;

1° Il y a 4. maisons dit sur les molards en haut du Brabus, à 1/4 d'heure de distance de l'école, 2. Enfants.

2° Le Brabus, à un quart d'heure de distance, un groupe, pays de maisons & quelques isolées le tout 12. maisons, 19. Enfants.

3° Vers Chen, Les Meylan, un groupe de maisons & quel'6.

a. que s'abaisse environ demi quart d'heure de l'école, 7. maisons, 28. Enfants.

4° Depuis les Meylan jus qu'aux Simon compris, deux

Groupes de maisons & une isolée, 8. maisons, 4. Enfants, 5. minutes de distance de l'école.

5° Les Secoultré, 8. maisons y compris celle ou l'on tient l'école à peu de distance les unes des autres, 22. Enfants.

6° Les Golay, un groupe de maisons & quelques isolées, 7. maisons, 19. Enfants les plus éloignées, 10. minutes sans

les plus proches 5. minutes.

7° Sur les molards des Secoultré, 3. maisons distantes d'un quart d'heure, 7. Enfants

8° Le bout du bas du Chenit, un groupe de maisons & une isolée, 5. maisons, 11. Enfants, éloignés d'un petit quart d'heure, 9. Enfants.

9° Les Reymond, à l'occident de l'Orbe, un groupe de maisons & maisons isolées jusqu'au Crêt aux Secoultré, de la longueur de demi quart d'heure, 16. maisons, 25. Enfants, éloignés d'un bon quart d'heure.

10° Le Crêt des Secoultré, 5. maisons, 3. Enfants un quart d'heure de distance de l'école.

En tout 77. maisons, & 142. Enfants.

NB. Il y a quelques maisons qui contiennent plusieurs ménages.